

INSTITUT SUPÉRIEUR DES BIOTECHNOLOGIES

# D'APPRENTISSAGE

2021



École habilitée à délivrer le titre d'Ingénieur. École reconnue par l'État.

#### Rejoignez notre réseau de partenaires

Nous développons constamment des collaborations avec des Entreprises et des Laboratoires de recherche au travers de stages, travaux pratiques, projets, conférences et visites d'Entreprises. Nos partenaires ont la possibilité de participer à des réunions de réflexion sur l'évolution des métiers d'ingénieurs dans le domaine des Biotechnologies dans le cadre de l'observatoire des métiers et du conseil de perfectionnement de l'École.

Nous formons à vos côtés des professionnels motivés, passionnés, opérationnels, polyvalents et entreprenants.

« Sup'Biotech garantit à ses élèves un enseignement proche de la réalité des Entreprises et une bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme »

#### **NOUS PROPOSONS AUX PARTENAIRES:**

- Le relais des offres de stages et d'emploi auprès des élèves et des Alumni
- L'organisation d'un forum stages & emplois, le SB Career Day, chaque année en octobre/novembre
- L'intervention dans l'École (présentations, conférences, séminaires)
- La participation à l'observatoire des métiers et au conseil de perfectionnement de Sup'Biotech
- La participation aux projets étudiants dans le cadre des projets innovants SBIP (Sup'Biotech Innovation Project) ou des projets fil-rouge sur une des majeures de l'École (R&D, Bioproduction et Qualité, Marketing et Management des produits)

Ainsi que d'autres axes de collaboration personnalisés dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'École et l'Entreprise : donation de matériel, parrainage d'une promotion, invitation aux événements de l'École, stand gratuit sur le forum, mise à disposition de salles...



Vanessa Proux
Directrice Générale de Sup'Biotech

« Depuis la rentrée 2017, Sup'Biotech est habilitée par la CTI à délivrer le titre d'ingénieur en Biotechnologies. Cette reconnaissance de la valeur académique et professionnelle de notre diplôme a permis à l'École de consolider encore un peu plus sa position d'École de référence.

Grâce en effet à ses nombreuses relations de proximité avec les professionnels de l'industrie des Biotechnologies et des Medtech, Sup'Biotech garantit à ses élèves un enseignement proche de la réalité des Entreprises et une bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme: 53% des diplômés de la promotion 2019 ont été embauchés à l'issue de leur stage de fin d'études et 90% des diplômés ont trouvé leur premier emploi en moins de 6 mois.

La Taxe d'Apprentissage est un impôt obligatoire dont les Entreprises ont partiellement la libre affectation pour financer le développement de formations technologiques et professionnelles dont fait partie Sup'Biotech. Cette contribution financière de la part des Entreprises participe à l'amélioration de la qualité des études de nos élèves et à leur insertion professionnelle par l'acquisition de nouveaux équipements afin de les former dans des conditions similaires aux laboratoires de recherche.

En 2020, la somme perçue via la Taxe d'Apprentissage a permis notamment : l'acquisition de nouveaux équipements pour le laboratoire de recherche LRPIA et pour le laboratoire culinaire, le renouvellement des imprimantes 3D pour l'atelier des projets innovants (SBIP) et l'acquisition d'un logiciel pédagogique pour simuler une usine de bioproduction.

En 2021, le versement du solde de votre Taxe d'Apprentissage à Sup'Biotech, contribuera de façon significative au développement d'une pédagogique innovante, axée sur les projets et l'international, totalement adaptée à la demande des Entreprises en Biotechnologies.

Par ce geste, vous nous permettrez également de renforcer le lien entre votre Entreprise et notre École »

# Grâce à la Taxe d'Apprentissage contribuez à la formation des nouveaux ingénieurs en biotechnologie

#### **BILAN DES ACTIONS 2020**

- Recherche: nouveaux équipements pour le laboratoire de recherche LRPIA (Laboratoire de Recherche Partenariale en Ingénierie Agro-alimentaire) et pour le laboratoire culinaire
- Enseignement : nouveaux équipements pour les laboratoires d'enseignements pratiques sur le campus de Lyon
- Formation à la Recherche : poursuite du déploiement d'enseignements et de projets étudiants sur l'Ultra Microscope Light Sheet avec le laboratoire partenarial CEA/Sup'Biotech
- Création d'une cellule d'enseignement numérique en recrutant un chef de projet et un ingénieur pédagogique
- Acquisition d'outils numériques supplémentaires pour assurer la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire covid
- 8º édition du forum stages & emplois, le SB Career Day, pour faciliter les rencontres entre professionnels et élèves & diplômés sur des projets de recrutement avec un nombre d'exposants et de visiteurs en croissance plus l'organisation d'une conférence sur l'impact de la transformation digitale sur les métiers d'ingénieurs
- Nouveaux accords avec des universités étrangères (Espagne, Portugal, Japon...) qui ont permis de dépasser le nombre de 80 universités partenaires du réseau international
- Organisation du forum International de Sup'Biotech dédié à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation sur une semaine
- Renouvellement des imprimantes 3D pour l'atelier des projets innovants (SBIP)
- Subvention de l'équipe IONIS qui a obtenu une médaille d'or lors de la finale de L'iGEM (International Genetically Engineered Machine), compétition internationale étudiante de biologie de synthèse organisée depuis plus de dix ans par le MIT à Boston
- Acquisition d'un logiciel pédagogique pour simuler une usine de bioproduction

#### **PROJETS POUR 2021**

- Acquérir un appareil de séquençage (nanopore) pour les laboratoires LRPIA et CellTechs
- Créer un département d'enseignement et de recherche en Bioproduction
- Aménager deux nouveaux laboratoires d'enseignement dans un nouveau bâtiment en construction sur le campus de Villejuif
- Soutenir l'équipe étudiante qui prépare le concours d'innovation alimentaire, Ecotrophelia
- Recruter de nouveaux enseignants chercheurs pour les laboratoires de recherche BIRL et CellTechs
- Accompagner les créateurs d'Entreprise, diplômés de Sup'Biotech (Structurys, Azuvia, Cearitis, Bioplast'Oil...)
- Conclure des accords académiques internationaux pour la préparation et l'obtention de doubles diplômes en cycle ingénieur
- Soutenir la préparation de doctorats pour les diplômés en attribuant des allocations de recherche
- Inviter des chercheurs internationaux de renommée pour des projets de recherche collaboratifs et des séminaires
- Continuer de développer le Plan Vert de Sup'Biotech en continuant de financer des actions déployées par l'association étudiante Biocampus

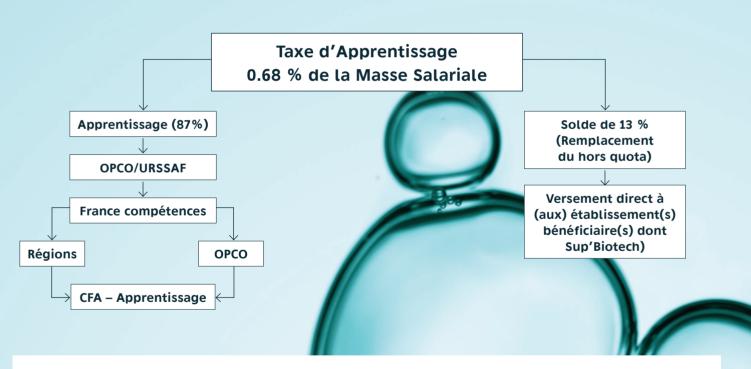
### La nouvelle répartition de la Taxe d'Apprentissage depuis 2020

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Son taux est de 0,68 % de la masse salariale.

#### Le produit de la Taxe d'Apprentissage est affecté de la manière suivante :

- 87% du produit de la Taxe d'Apprentissage est destiné au financement de l'Apprentissage et collecté par l'OPCO (puis l'URSSAF à partir de 2022). Cette somme est reversée à France Compétences qui la répartit entre les régions d'une part et les CFA d'autre part (via les OPCO). Les régions et les OPCO seront les financeurs du contrat d'apprentissage sur la base des coûts définis par les branches et par France Compétences.

Par ailleurs, une contribution au développement des formations technologiques et professionnelles est créée et se substitue au « hors quota » de la Taxe d'Apprentissage. Dénommée « solde de la Taxe d'Apprentissage », elle représente les **13% restants du produit de la Taxe d'Apprentissage** et est versée directement par les Entreprises aux établissements d'Enseignement de leur choix. C'est à ce titre que vous pourrez verser votre solde de Taxe d'Apprentissage à Sup'Biotech.



#### Calendrier de versement

Le solde de la Taxe d'Apprentissage doit être versé directement par les Entreprises aux établissements d'enseignement de leur choix **au plus tard le 31 mai 2021.** 

Un reçu de réception du versement avec date et montant sera émis par Sup'Biotech afin que l'Entreprise puisse conserver la preuve du versement justifiant qu'elle se sera acquittée de cette obligation.

Afin de pouvoir suivre votre contribution et émettre le reçu de réception du versement, merci de remplir et de nous retourner le bon de versement au dos de cette brochure.



## Bordereau de versement du solde de la Taxe d'Apprentissage

Nom de l'Entreprise :
Nom / prénom / fonction du contact :
Adresse :
Tél :
E-mail :
Montant versé au titre du solde de la Taxe d'Apprentissage (13% de la Taxe d'Apprentissage) :
Par chèque : à l'ordre de l'Institut Sup'Biotech de Paris à envoyer à l'adresse Sup'Biotech - Service Relations Entreprises - 66 Rue Guy Môquet - 94800 Villejuif en mentionnant au verso du chèque : « Taxe d'Apprentissage 2021 »
Par virement bancaire à : Institut Sup'Biotech de Paris (ISBP) - 66 Rue Guy Môquet 94800 Villejuif France IBAN : FR76 3000 4025 1100 0113 9072 868 BIC : BNPAFRPPXXX
Merci de bien vouloir préciser TAXE2021 + le nom de l'entreprise dans le libellé de votre virement. La copie de l'avis de virement est à envoyer à <b>relationsentreprises@supbiotech.fr</b>
☐ Je souhaite être recontacté(e) en vue d'une collaboration avec Sup'Biotech
Contact : Frédérique BUIL — Directrice des Relations Entreprises 01 44 08 01 64 / 01 80 51 71 09 — relationsentreprises@supbiotech.fr
Nous vous remercions par avance de nous prévenir sitôt le versement effectué afin qu'un reçu puisse vous être envoyé.
Merci pour votre contribution !

#### **SUP'BIOTECH EST:**

- Adhérent aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley, Medicen Paris Région, Industries & Agro-Ressources (IAR) et Vitagora
- Membre de l'association France Biotech, du comité Adebiotech et du cluster Polepharma
- Partenaire des Entreprises Caduceum, Fluigent, Innothera, Novéal, Organotechnie, Sanofi, Stago et SOFIMAC innovation
  - Partenaire du Génopole, du Villejuif BioPark, de la Creative Valley, de Matériaupôle et du club Agroalia
- Partenaire académique de la Direction de la Recherche de l'Institut Gustave Roussy (IGR), de l'Association Cancer Campus, de la Direction de l'Enseignement de l'Institut Pasteur, du CEA (au travers des laboratoires partenaires LRPIA et CellTechs) et de la Fondation de la Maison de la Chimie
  - Partenaire d'organismes d'aide à la recherche d'emploi ou de stage : l'APEC, Cadremploi, Kelly Scientifique, Jobteaser et Iquesta





66 rue Guy Môquet - 94 800 Villejuif

#### **CAMPUS LYON**

156, rue Paul Bert - 69003 Lyon

#### **SERVICE RELATIONS ENTREPRISES**

01 80 51 71 09 • 01 44 08 01 64 • relationsentreprises@supbiotech.fr

#### www.supbiotech.fr



Document non contractuel. La direction de l'établissement se réserve la possibilité de toute modification ou adaptation. Imp.o2 / 2020